

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Marché de travaux n°96-2017 Fabrication et livraison d'abris d'urgence pour bergers (accord-cadre à bons de commande)

1 - Identification de l'administration qui passe le marché

Parc national de la Vanoise – 135, rue du Dr Julliand – 73000 Chambéry - Téléphone : 04.79.62.30.54 - Télécopie : 04.79.96.37.18

2 - Procédure de passation

Marché de travaux à bons de commande passé selon la procédure adaptée (ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 – art. 42-2° et décret n°2016-360 du 25/03/2016 – art. 27), d'un montant maximum de 57000€ HT (soit 68400€ TTC) pour la durée totale du marché (art 78 à 80 du décret n°2016-360 du 25/03/2016).

Le marché est conclu pour une durée de un an reconductible deux fois, soit trois ans maximum.

3 - Objet et caractéristiques du marché

La Direction Départementale des Territoires (DDT) de Savoie et le Parc national de la Vanoise (Parc), disposent de cinq abris d'urgence mis à disposition des éleveurs afin de renforcer ponctuellement la présence humaine à proximité du troupeau en période de forte prédation. D'un confort sommaire, ils n'ont pas vocation à se substituer à de véritables chalets d'alpage mais permettent d'accueillir un berger ou un aide berger sur une courte période. Hélicoptés en une fois, ils sont systématiquement redescendus à la fin de la saison d'estive. Les bergers qui ont bénéficié de ces équipements dressent un bilan globalement positif de cette expérience et de nouveaux éleveurs sollicitent le Parc à chaque saison d'estive pour pouvoir en bénéficier.

Jusqu'à très récemment, le Parc n'envisageait pas d'acheter de nouveaux abris et souhaitait attendre l'issue d'une réflexion conduite à l'échelle alpine devant aboutir à la conception d'un nouveau modèle de cabane, plus confortable mais toujours réversible. Compte tenu du retard pris sur ce projet¹ et des demandes plus importantes du fait notamment de l'installation d'une nouvelle meute sur le territoire, le Parc lance une nouvelle consultation publique pour l'acquisition et la livraison d'abris d'urgence pour berger, dans le cadre d'un marché à bons de commande (commande de deux abris envisagée en 2017).

Pour chaque commande passée, la prestation comprend :

- la fabrication d'un abri d'urgence : construit en bois brut avec une couverture en bac acier, il est hélicoptable sans être démonté par un hélicoptère de type écureuil. L'abri sera équipé d'une couchette, d'une table et d'une chaise, d'un appareil de cuisson au gaz, d'un dispositif de chauffage au gaz, d'étagères de rangement, de détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone, d'un extincteur, d'un système d'éclairage et d'une prise allume

1 Le projet s'il est engagé en 2017 devrait s'achever au plus tôt à l'été 2019 car il comprend une phase de test d'un prototype en alpage pendant une année. Les plans et projets d'exécution ne seront donc pas disponibles avant cette date



cigare 12 v pour la recharge de petits équipements électriques type « téléphone portable », alimentés par un kit photovoltaïque mobile. Le point 3.1 du présent cahier des charges (Modalités techniques – détail de la prestation) précise le type d'abri attendu, le détail des équipements ainsi que les contraintes techniques à respecter

- la livraison de l'abri sur une des 28 communes de l'aire optimale d'adhésion du Parc (Hautes vallées de la Maurienne et de la Tarentaise)

4 - Délais d'exécution

Le délai d'exécution des travaux est de 90 jours à compter de la réception du bon de commande (envoi par mail), sauf spécification précisée dans le bon de commande allongeant les délais au vu notamment de notre besoin saisonnier.

Des pénalités pour retard seront fixées de manière forfaitaire. Elles seront de 100 (cent) euros T.T.C par jour calendaire de retard et par abri, non dûment justifié et constaté contradictoirement.

5 – Critères de sélection des offres

Pour attribuer le marché au candidat qui a présenté l'offre la plus avantageuse, la personne publique se fonde sur les critères pondérés suivants :

- *Critère 1 : la cohérence technique de l'offre (solidité, habitabilité / praticité de mise en place, durée de vie / garantie, poids) (0-8)*
- *Critère 2 : le coût des prestations (0-6)*
- *Critère 3 : le délai de livraison annoncé à compter de la réception d'une commande (0-4)*
- *Critère 4 : la capacité du candidat à réaliser la prestation avec une démarche éco-responsable de développement durable (0-2)*

6 - Dossier à retirer

Ce dossier sera remis gratuitement à tous les prestataires qui en feront la demande écrite ou par courriel ou iront le retirer à l'adresse suivante :

Parc national de la Vanoise – 135, rue du Dr Julliand – 73000 Chambéry.

Le dossier pourra également être téléchargé sur le site www.marches-publics.gouv.fr (Ref : GNG96-2017)

Attention, seules les entreprises ayant retiré le dossier en s'identifiant recevront les éventuelles modifications du DCE et les réponses aux éventuelles questions posées par les autres candidats par courriel. Les entreprises qui téléchargent le DCE d'une manière anonyme ne recevront pas ces informations.

7 - Date limite de remise des offres

22 août 2017 à 16 heures maximum

8 - Réception des offres

a) transmission sur support papier

Les offres devront être remises sous pli cacheté contre récépissé ou envoyées par voie postale avec accusé de réception à :

Madame la Directrice du Parc national de la Vanoise –
135, rue du Dr Julliand – 73000 CHAMBERY

Enveloppe portant la mention : « Offre pour le marché de travaux – fabrication et livraison d'abris d'urgence pour berger – accord-cadre à bons de commande »



Les offres qui seraient remises (ou dont l'avis de réception serait délivré) après la date et l'heure limite précitées ainsi que remises sous enveloppe non cachetée, ne seront pas étudiées ; elles seront renvoyées à leurs auteurs.

b) transmission électronique

Seules les offres électroniques transmises par le biais du site www.marches-publics.gouv.fr seront acceptées.

L'entreprise qui répondra par voie électronique pourra transmettre une copie de sauvegarde de son offre sur une clé USB ou sur papier pour parer à toute éventualité de dysfonctionnement. La copie de sauvegarde est la copie de l'intégralité des données constituant l'offre, transmise sur un autre support (CD-ROM, clé USB, support papier). Elle doit être transmise dans les mêmes conditions de forme et de délai que l'offre principale, faute de quoi elle sera rejetée. Elle devra comporter la mention lisible de "copie de sauvegarde".

Si elle est ouverte à la place de l'offre principale, elle s'y substitue totalement. La copie de sauvegarde doit donc contenir tous les éléments requis et être signée comme l'offre principale.

9 - Personne à contacter pour renseignements

Pour obtenir tout renseignement complémentaire qui leur serait nécessaire, les candidats peuvent s'adresser à :

Guy-Noël GROSSET ; tél : 04.79.62.36.11

courriel : guy-noel.grosset@vanoise-parcnational.fr

10 - Date d'envoi de cet avis à la publication chargée de l'insertion

20 juillet 2017

